

Se dédier de l'autorité parentale

Par kaaygy, le 09/05/2012 à 09:32

Bonjour,

Divorcé depuis 2009 et remarié à ce jour. Avec mon ex femme j'ai un un garçon qui est à ce jour agé de 6 ans. Je ne le vois plus et sa mère refuse la plupart du temps de me le présenter. La mère ne travaille pas car elle me doit une grosse somme (+ de 50 000 euros) et vit du RSA ce qui lui permet de ne pas honorer ses dettes. Le petit ne veut plus me voir et ce depuis plus d'un an et cela me satisfait pleinement. Au vu de son éducation et pour éviter d'avoir des problèmes le jour ou il deviendra ado, j'aimerai si cela est possible me retirer de l'autorité parentale et laisser I exclisivité de cette autorité à sa mère. Je ne sais pas si cela est possible et comment faire. Quelqu'un pourrait il m'aider ?